

## DIRECTION MOBILITES INTERNATIONALES

MAISON INTERNATIONALE

Service Accueil International

■: Bâtiment A4 – Cité Scientifique – VILLENEUVE D'ASCQ

**□**: <u>titredesejour@univ-lille.fr</u>

HORAIRES: Du Lundi au Vendredi: 9h00-12h00 / 13h00-16h00

## PREMIERE DEMANDE DE TITRE DE SEJOUR ETUDIANT

## ORIGINAUX et PHOTOCOPIES doivent être présentés dans l'ordre de la liste

- 4 photographies d'identité récentes, identiques, tête nue sur fond clair (fond blanc interdit), NON DECOUPEES, non abîmées, format 3,5x4,5 cm, avec nom et prénom de l'étudiant au dos.
- 1 enveloppe NON timbrée pour une lettre de moins de 20g, avec le nom, prénom et date de naissance de l'étudiant sur le devant de l'enveloppe, format 16x11cm ou 11x22cm
- Passeport en cours de validité et couvrant toute l'année universitaire (copie des pages relatives à l'état civil et à la durée)
- VISA D 3 mois étudiant ou mention « Mineur Scolarisé » avec la date d'entrée en France
- Justificatif de situation familiale (livret de famille pour les <u>personnes mariées et acte de naissance pour chaque</u> enfant)
- Justificatif de domicile récent :
  - si vous bénéficiez d'un logement personnel :

Facture : EDF (pas d'échéancier) ou eau ou gaz ou téléphone fixe datant de moins de 1 mois, ou contrat de location (couvrant toute l'année universitaire) + la quittance de loyer du mois en cours, ou attestation de résidence universitaire 2019-2020 à vos nom et prénom.

- si vous êtes hébergé :
- Déclaration de domicile pour l'année 2019-2020, établie par la personne qui vous héberge (document téléchargeable en ligne ou à remplir dans le dossier page 2)
- Copie de sa carte nationale d'identité ou de sa carte de séjour en cours de validité.
- Copie du contrat de location en cours de validité et d'une quittance de loyer (non manuscrite) datant du mois en cours, ou facture EDF (pas d'échéancier), ou eau ou gaz ou de téléphone fixe datant du mois en cours et relative au domicile de l'hébergeant.

(NB: Les ressortissants étrangers sont tenus de signaler tout changement de résidence dans les 8 jours suivant l'arrivée au nouveau domicile)

- Acte de naissance avec filiation traduit en français
- Certificat de scolarité pour l'année universitaire 2019-2020
- Justificatif de moyens d'existence de 615 € par mois pour l'année universitaire 2019-2020 :
  - ➤ Bordereau de retrait de devises ou de caisse en provenance d'Algérie établi à hauteur de 6150 €
  - Vous êtes pris en charge financièrement
  - ☐ Par une personne à l'étranger :
  - Attestation établie par la banque de la personne au pays, indiquant qu'un virement mensuel, permanent et irrévocable de 615 € sera effectué pour l'année universitaire 2019-2020 et vos 3 derniers relevés de compte bancaire où figurent les versements en euros.
  - Attestation légalisée précisant que cette personne s'engage à vous verser mensuellement 615 € pour l'année universitaire 2019-2020 et vos 3 derniers relevés de compte bancaire où figurent les versements en euros.
    - ☐ Par une personne vivant en France : (document téléchargeable en ligne ou dans le formulaire page 5)
  - La personne remplit le formulaire directement dans lequel elle s'engage à vous verser mensuellement 615 € pour l'année universitaire 2019-2020. Elle joint ses 3 derniers bulletins de salaire, la copie de sa carte nationale d'identité ou de son titre de séjour en cours de validité. <u>Et</u> vous joindrez vos 3 derniers relevés de compte bancaire où figurent les versements en euros.
    - > Vous êtes boursier :
  - Bourse du CROUS : attestation définitive de bourse 2019-2020
  - Bourse étrangère : attestation de bourse établie par le pays <u>et vos 3 derniers relevés de compte bancaire</u> où figurent les versements en euros.
    - > Vous êtes titulaire d'un compte bancaire en France approvisionné d'un minimum de 6150 € :
  - attestation de votre banque dactylographiée, tamponnée, avec vos nom, prénom, adresse, n° compte bancaire > Vous travaillez :
  - Photocopie de votre contrat de travail couvrant l'année universitaire (2019-2020) et vos 3 derniers bulletins de salaire
  - Pour les Internes et FFI : photocopie de vos 3 dernières attestations d'affectation (couvrant l'année universitaire) et les 3 dernières bulletins de salaire.
  - Justificatif de couverture sociale: Attestation de droits à la sécurité sociale pour l'année 2019-2020 (Démarche à suivre en ligne dès votre arrivée en France sur : <a href="https://etudiant-etranger.ameli.fr/#/">https://etudiant-etranger.ameli.fr/#/</a>. L'attestation que vous recevrez, sera à transmettre en Préfecture par notre intermédiaire).

## **IMPORTANT**

Vous devrez être muni(e) PERSONNELLEMENT des <u>ORIGINAUX</u> et des <u>PHOTOCOPIES</u> des pièces demandées.
Tout dossier INCOMPLET sera REFUSE et ne pourra pas être transmis en Préfecture.